LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

Vœu rattaché à DAC 34 relatif à une évaluation rigoureuse des missions de démocratisation culturelle des structures subventionnées par la Ville

Voeu déposé par Roland Timsit, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire

Considérant que le « champ social » des institutions culturelles recouvre l'ensemble des actions menées en direction des publics éloignés de l'offre culturelle pour des raisons sociales, économiques, territoriales, générationnelles ou liées au handicap, et qu'il constitue un levier essentiel de démocratisation culturelle, de diversification des publics et de réduction des inégalités d'accès à la culture ;

Considérant que la démocratisation culturelle stagne à Paris et en France et qu'elle doit être un enjeu majeur de la mandature ;

Considérant que cette mission des institutions culturelles doit être pensée comme prioritaire ;

Considérant que les bilans des structures aidées par la ville en regard du « champ social » sont trop souvent vagues ou incomplètes et qu'ils se contentent trop souvent de chiffres déshumanisés ;

Considérant qu'il convient de connaître précisément s'il y a une augmentation de fréquentation des « publics empêchés » mais également s'il y a renouvellement de publics, avec des indicateurs de tranches d'âge, de localisation, etc.

Sur proposition de Roland Timsit, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :

- demande, à chacune des institutions culturelles qu'elle subventionne, un bilan détaillé de leurs actions au titre du « champ social », établi selon un cahier des charges commun ;
- confie la rédaction de ce cahier des charges à la Direction des affaires culturelles et à la 2e Commission, agissant conjointement ;
- rende compte au Conseil de Paris des résultats de cet état des lieux.